



Erreur de contrat de crèche par la directrice

Par **Pariscreche**, le 27/11/2014 à 15:36

Bonjour,

Je suis maman de jumeaux de 10 mois que je fais garder en crèche privée.

Je travaille dans un hôpital privé à 70% avec une amplitude horaire de 12h et week end compris.

La crèche a un accord avec mon employeur: places réservées pour le personnel hospitalier, ouverture tôt le matin et fermeture tard le soir.

J'ai commencé à mettre mes enfants en août, il s'agissait de la période d'adaptation et pour ce mois-ci j'ai payé les heures utilisées.

A partir du mois de septembre la directrice m'a fait un contrat me stipulant le tarif horaire et les jours et nombre d'heure de présence en crèche de mes enfants pour les mois suivants.

Comme je travaille à temps partiel 70% et le week end, je lui avait demandé de me faire un contrat avec 2 semaines de 2 jours de 13 heures + 2 semaines de 1 journée de 13 heures.

La directrice m'a fait le contrat et je l'ai signé sans le lire en septembre. Ce week end en rangeant mes papiers, je me suis aperçu qu'elle s'était trompée et qu'elle m'avait fait signé un contrat de 4 semaines avec 2 jours de 13 heures soit 52 heures en trop que je paie pour rien.

Je lui ai fait par de son erreur et lui ai demandé de rectifier le contrat pour les mois suivants et me rembourser les 52 heures des mois de septembre/octobre/novembre, elle a refusé.

Svp je demande votre aide, quel recours puis-je avoir?

Merci